Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/1770

8.9.2025

DÉCISION (PESC) 2025/1770 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 27 août 2025

concernant la nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) et abrogeant la décision (PESC) 2024/1848 (EUNAVFOR MED IRINI/3/2025)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2020/472 du Conseil du 31 mars 2020 relative à une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) [1], et notamment son article 8, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le 31 mars 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/472, qui a créé et lancé une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI).

(2) Conformément à la décision (PESC) 2020/472, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR MED IRINI (ci-après dénommé «commandant de l'opération de l'Union européenne»).

(3) Le 26 juin 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/1848 [2], portant nomination du contre-amiral Valentino RINALDI en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne à partir du 19 juillet 2024.

(4) Le 3 juin 2025, les autorités militaires italiennes ont proposé que le contre-amiral Marco CASAPIERI succède au contre-amiral Valentino RINALDI en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne à partir du 12 septembre 2025.

(5) Le 17 juin 2025, le Comité militaire de l'UE a soutenu la proposition de nomination des autorités militaires italiennes.

(6) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du contre-amiral Marco CASAPIERI en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne.

(7) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2024/1848,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral Marco CASAPIERI est nommé commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) à partir du 12 septembre 2025.

Article 2

La décision (PESC) 2024/1848 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 12 septembre 2025.

Fait à Bruxelles, le 27 août 2025.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK

[1] JO L 101 du 1.4.2020, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2020/472/oj.

[2] Décision (PESC) 2024/1848 du Comité politique et de sécurité du 26 juin 2024 concernant la nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) et abrogeant la décision (PESC) 2021/1745 (EUNAVFOR MED IRINI/3/2024) (JO L, 2024/1848, 3.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1848/oj).